

Compte-rendu de l'atelier

Environnement

1^{er} février 2022 – visioconférence

Liste des participants

Raphaël ALLAGUILLAUME, ONF - Agence de Picardie

Maryvonne BARBIER, Maire de Chézy-en-Orxois

Rosalie BECQUET, Directrice de cabinet, CARCT

Françoise BINIEC, Maire de Neuilly-Saint-Front

Sylvie BOROWIEC, adjointe au Maire de Latilly

Séverine CHARLIER, secrétaire, Mairie de Crézancy

Rodolphe CHOLLET, Géomètre-expert

Jean-Jacques CORBIER, Directeur de l'Urbanisme,
CARCT

Alexandre CRESP, adjoint à la Mairie de Neuilly-
Saint-Front, agriculteur

Elia DESMOT, ADOPTA (gestion durable et intégrée
des eaux pluviales)

Brigitte FALOURD responsable Service déchets,
CARCT

Ludivine FENART, CPIE Aisne

Didier FERNANDEZ, Maire de Seringes-et-Nesles

Sophie FERRY, Maire de Vézilly

Madeleine GABRIEL, Elue de Fère-en-Tardenois,
Conseillère déléguée au Développement agricole et
viticole, CARCT

Laure GEOFFROY, chargée de mission PLUIH, CARCT

Daniel GIRARDIN, Maire de Trélou-sur-Marne, vice-
président au PLUIH, CARCT

Stéphane HEBERT, service Assainissement, CARCT

Sébastien HINCELIN, Paysan à la Ferme de la
Genevroye, Conseiller municipal à Rocourt-Saint-
Martin

Virginie LAPLAIGE, Politique de la Ville, CARCT

Patrice LAZARO, Maire de Hautevesnes, Vice-
Président Ressources, CARCT

Jean-Luc LEDUC, adjoint au maire de Fère-en-
Tardenois en charge de développement
économique et tourisme

Nathalie LEFEVRE, Directrice de l'Environnement,
CARCT

Yves LEVEQUE, Maire de Rocourt-Saint-Martin, Vice-
président Gestion des milieux aquatiques et
prévention des inondations,

Jean-Luc MAGNIER, Maire d'Etampes-sur-Marne,
Vice-Président Grands Projets, CARCT

Joachim MARQUES, 1^{er} adjoint au Maire de
Coulonges-Cohan,

Sylvie MAUTALENT, Adjointe au Maire de Fère-en-
Tardenois

Julie MAUVAIS, responsable antenne Château-
Thierry du SGV de la Champagne

Léocadie MILLE, chargée de mission Habitat, CARCT

Laurie PETIBON, Directrice de l'ALEC du Sud de
l'Aisne

Jade PIERRET, Animatrice du SAGE Aisne Vesle
Suippe, posté par le SIABAVES

Jean-Pierre POLIN, Maire d'Etrepilly

RENKA

Catherine RICHARD, Maire de Beuvardes

Isaline SANCHES REGO, Syndicat Général des
Vignerons

Sophie TIPHAINE, Service déchets, CARCT

Sandrine VIET, USESA, service protection ressource
en eau

Géry WAYMEL, chargé de mission SCOT Sud de
l'Aisne, PETR UCCSA

M. GIRARDIN, vice-président en charge du PLUIH rappelle, en introduction, le calendrier de la démarche. Le groupement Verdi Conseil, Mediaterrre et Sphère Avocats a été retenu pour accompagner l'Agglomération dans l'élaboration du PLUIH, procédure qui devrait durer jusque fin 2024. **Jean-Baptiste POULET représente le bureau d'études Verdi Conseil. Gilles DOUCE, Costa DANAEE et Laury TAIEB interviennent pour Mediaterrre Conseil**

Cet atelier fait suite à une première phase d'appropriation du territoire et des données et aux 87 entretiens menés dans les communes du territoire.

Jean-Baptiste POULET, Verdi Conseil, présente le déroulement de l'atelier, mené en visioconférence. Les participants seront amenés à utiliser l'outil Wooclap pour participer par écrit à différents moments de l'atelier.

1. Milieux physiques et naturels

Après une présentation de premiers éléments de diagnostic et des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) identifiés pour les milieux physiques et naturels, les participants sont invités à compléter l'AFOM proposé.

Les réponses apportées, via l'outil Wooclap, sont présentées ci-dessous :

– Quels sont les atouts sur la thématique Milieux physiques et naturels ?

- Grande diversité de paysage : plaines, forêts, marécages, coteaux ...
- Diversité des paysages
- Paysages agréables
- Plusieurs beaux sites
- Territoire idéal pour le tourisme vert
- Un syndicat regroupant les collectivités du territoire sur cette thématique
- Hydrographie
- Zone boisée
- Préservation plus contraignante de la ressource eau
- Cadre de vie
- Qualité de vie, meilleure santé sur le long terme
- Qualité de l'air

– Quelles sont les faiblesses sur la thématique Milieux physiques et naturels ?

- Mise aux normes des assainissements à réaliser
- Manque de contrôle sur l'Assainissement Non Collectif (ANC)
- Suppression des aides pour les assainissements individuels
- Réflexion assainissement collectif/non collectif
- Rejet des eaux usées peu ou pas traitées
- Difficultés pour mettre aux normes les dispositifs d'assainissement individuel surtout dans les villages
- Coût important de l'entretien des ouvrages "classiques" aujourd'hui vieillissants
- Station de captage eau potable en aval de la station d'épuration sur la Marne
- Manque d'entretien des cours d'eau

- Mitage de certains espaces naturels par des habitations
- Présence du Centre d'enfouissement des déchets de Grisolles
- Anciennes zones qui ne sont remises à l'état naturel
- Exploitation agricole intensive et non respectueuse de l'environnement
- Agriculture biologique peu développée
- Manque d'aménagements contre les coulées de boue et ruissellements
- Manque d'implication des usagers dans la préservation de leur environnement
- Erosion des coteaux
- PPRICB en tenir compte ?
- La ligne SNCF
- Oubli de ce que faisaient nos anciens

– **Quelles sont les opportunités sur la thématique Milieux physiques et naturels ?**

- Accompagnement par l'Agence de l'Eau
- Favoriser le captage d'eau individuel
- Une prise de conscience collective de la chance qu'on a de vivre ici
- Communication autour des projets d'aménagement transversaux (biodiv, pluvial, paysage, climat...)
- Présence de forêts

– **Quelles sont les menaces sur la thématique Milieux physiques et naturels ?**

- La déforestation
- Développement économique/touristique
- La présence de parcs éoliens
- Trop d'éoliennes sur un même site
- Le démarchage sur le photovoltaïque
- Coût des interventions (mise aux normes assainissement, entretien rivière)
- Augmentation du ruissellement des eaux
- La réduction des surfaces des terrains à bâtir
- Les dossiers de subvention parfois très lourds à monter
- Inondation : nécessité de prendre en compte en amont des projets la notion d'infiltration
- L'oubli du "bon sens "
- Utilisations intensives de pesticides
- Urbanisation de certains espaces naturels peu protégés
- Dépôts sauvages de déchets

Autres interventions :

- Demande de précisions sur la mention « 5 stations ne respectent pas le critère Abattement DBO5 » sur la diapositive sur l'assainissement et la qualité des rejets

Une série d'indicateurs renseignent sur la performance épuratoire des stations d'épuration, autrement dit sur la qualité du traitement des eaux, et donc sur la qualité des rejets. Des indicateurs permettent de rendre compte de l'état des rejets sur les stations de la Communauté d'Agglomération, dont le DBO5 (Demande Biologique en Oxygène, des matières oxydables biodégradables), unité de mesure qui permet de vérifier la conformité réglementaire des rejets des stations

- Un équilibre devra être trouvé entre les enjeux de la non-artificialisation et les besoins liés au développement de l'emploi sur le territoire.
→ Il est rappelé que le PLUIH devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud de l'Aisne, et notamment avec les stocks fonciers qu'il fixe pour répondre à l'objectif de maîtrise de la consommation de l'espace à vocation d'activités. Il devra également respecter la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui intègre la lutte contre l'artificialisation des sols dans les objectifs définis par le code de l'urbanisme et qui prévoit la division par deux du rythme d'artificialisation des sols dans les dix ans à venir pour atteindre le zéro artificialisation nette en 2050.
- Les efforts faits par la viticulture mériteraient d'être davantage mis en avant, et notamment la réduction de 50% de l'utilisation des intrants, le traitement et recyclage des effluents viti-vinicoles, la valorisation des déchets et des sous-produits. Le SGV dispose des données à mettre à disposition.
- Des participants soulignent que les pollutions autres qu'agricoles doivent également être prises en compte et que l'agriculture intensive n'est pas synonyme de pollution.

Jean-Baptiste POULET présente **les premiers enjeux identifiés** et invite les participants à les compléter :

– **Quels sont les enjeux sur la thématique Milieux physiques et naturels ?**

Prise en compte du ruissellement des coteaux dans GEMAPI
Prendre la compétence supplémentaire pour protéger les rivières et ressources en eau
Préserver nos paysages ruraux
Protéger les espaces naturels (pelouses et forêts)
Concilier développement économique et protection/valorisation du milieu physique et naturel par des outils adaptés (Parc Naturel Régional ?)
Se développer tout en préservant notre environnement. La quadrature du cercle !
Réussir à concilier densification des constructions et préservation de zones naturelles au milieu de celles-ci
Accompagnement des communes sur la gestion ruissellement
Politique de la préservation de la ressource en eau plus contraignante
Préserver nos forêts
Accompagner et ne pas pointer du doigt
Sensibilisation de la population à la fragilité des milieux physiques et naturels

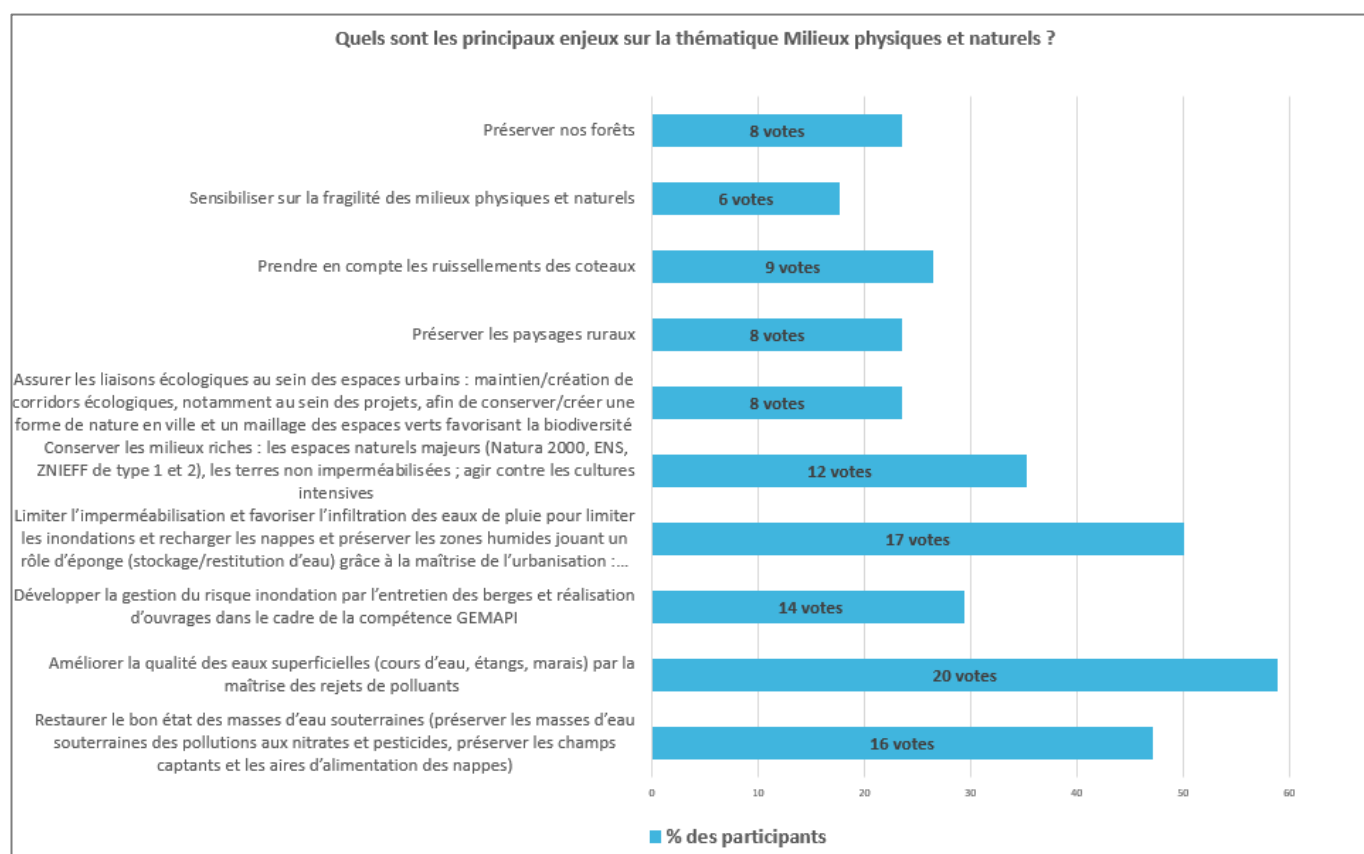
Autres interventions :

- Il est important de préciser que la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols n'est pas rattachée à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Une réflexion doit être menée sur l'exercice de cette compétence et sur l'aménagement des coteaux, qui présente un enjeu important sur la qualité des eaux, aujourd'hui exercée par les syndicats de rivière.
- L'interprofession du Champagne participe aux travaux agro-viticoles et à la lutte contre le ruissellement, notamment par un enherbement des vignes de plus en plus important et des participations financières conséquentes pour la réalisation de travaux hydrauliques. Les viticulteurs sont notamment amenés à travailler avec les syndicats, comme le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de Nesles, autour des questions de maîtrise du ruissellement et de l'érosion.

- D'autres méthodes et travaux que les terrassements et bassins de rétention, moins coûteux, peuvent être mis en œuvre pour lutter contre le ruissellement.
- Les contrôles sur la qualité de l'eau potable, à l'échelle de l'Union des Syndicats des Eaux du Sud de l'Aisne (USESA) donnent de très bons résultats. Si avaient pu être pointés, il y a quelques années, un faible nombre de points de relevés dans l'Aisne, les contrôles menés correspondent à des tests normalisés définis à l'échelle nationale.

Suite à l'atelier, les représentants de l'ONF indiquent que doivent être pris en compte les enjeux liés aux atteintes sanitaires (Chalaroses et Scolytes) que subissent les forêts du Sud de l'Aisne

Les participants sont ensuite invités à choisir les **trois principaux enjeux** parmi la liste composée des enjeux proposés par le bureau d'études, complétée par une synthèse des propositions formulées.



2. Risques et nuisances

Après une présentation d'une synthèse des **premiers éléments de diagnostic du volet Risques et nuisances**, les participants sont invités à compléter l'AFOM proposé, en utilisant l'outil Wooclap. Les réponses apportées sont présentées ci-dessous :

– Quels sont les atouts sur la thématique Risques et nuisances ?

Documents montrant la bonne prise en compte des risques sur le territoire
 De nombreuses structures intervenant dans ces domaines
 Echanges d'informations entre les structures
 Des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique pour les captages à prendre en compte dans le PLU
 Aménagements paysagers qui prennent en compte les risques d'inondation

Installer un capteur d'analyses d'air dans région de Château
Une volonté d'agir
Des élus motivés !

– **Quelles sont les faiblesses sur la thématique Risques et nuisances ?**

Prise en compte de l'infiltration dans TOUS les projets
Imperméabilité des sols
Tous les ruisseaux ne font pas parti d'un syndicat de l'eau (ruisseau sur deux départements)
L'oubli de la culture du risque
Manque de points de contrôle air et polluants, pourquoi pas par bourgs
Multiplication des dépôts sauvages
Pas d'incitation à la collecte de verre
Plus de capacité d'accueil de matières en déchetterie
Eclairage public trop intense
Nuisances liées aux développements des parcs éoliens

– **Quelles sont les opportunités sur la thématique Risques et nuisances ?**

Mettre en place une police de l'environnement
Police locale
Police de l'urbanisme
Organiser la récupération de déchets polluants
Faire en sorte que les structures communiquent
Faire des sondages de sol après la fermeture de site
Conserver les zones d'expansion de crues
Préserver les zones humides pour limiter les risques

– **Quelles sont les menaces sur la thématique Risques et nuisances ?**

Cumul des risques qui viendraient s'ajouter sans avoir été anticipés
Réchauffement climatique avec risque de sécheresse et réhydratation des sols
Incivilité par rapport aux déchets sauvages
Déchets jetés dans la nature et qui obstruent les fossés
Le déboisement anarchique
Appauvrissement intellectuel du territoire
Savoir identifier d'où vient la pollution de l'air soit de l'Aisne de la France ou plus au nord ?
Le manque de prise de conscience de la population

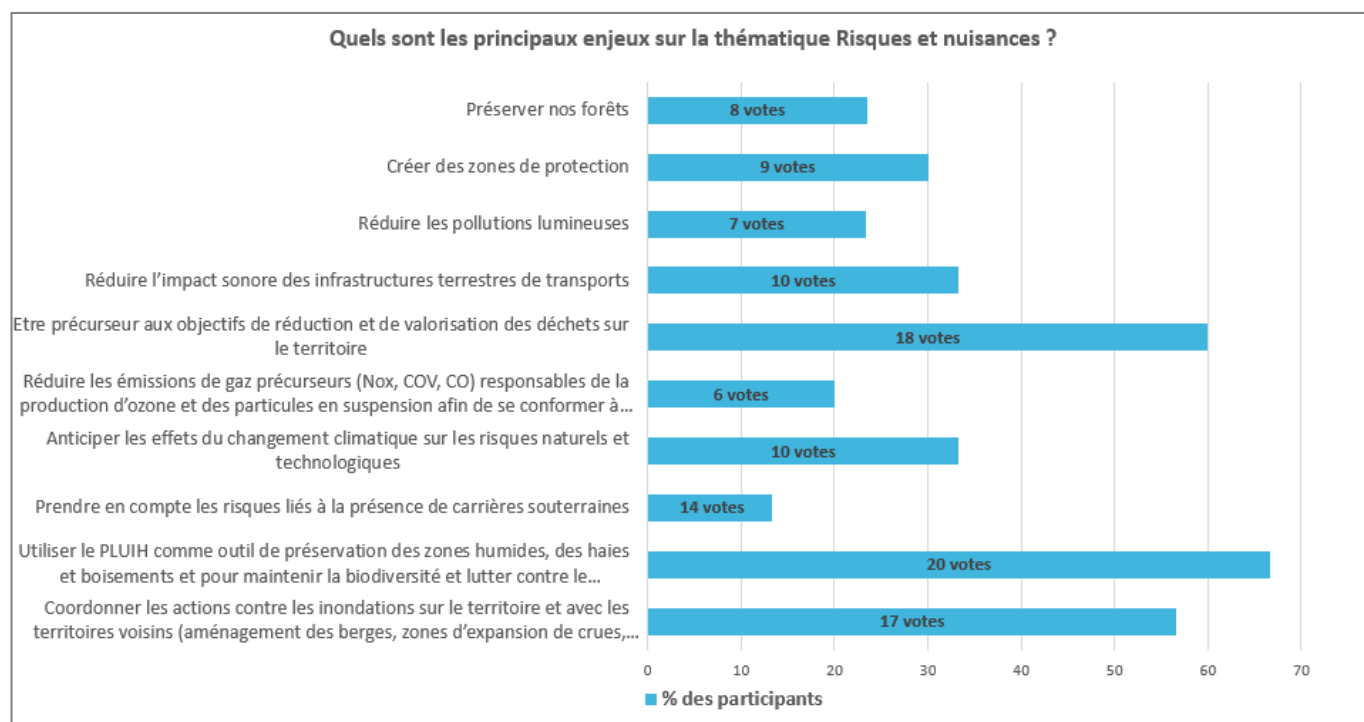
Jean-Baptiste POULET présente **les premiers enjeux identifiés** et invite les participants à les compléter :

– **Quels sont les enjeux sur la thématique Risques et nuisances ?**

Maintenir ou restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines
Éviter les documents contradictoires
Impact sonore du voisinage
Dans l'enjeu proposé « Se conformer aux objectifs de réduction et de valorisation des déchets sur le territoire », remplacer se conformer par « être précurseur »

Réduire la pollution lumineuse
 Réduire aussi l'impact sonore des outils (à la conception !)
 Maintenir une ripisylve adaptée
 Ne pas nuire à l'image de notre région
 Des services de l'Etat moins tatillons et plus réactifs
 Utiliser le PLUIH comme outil de préservation mais aussi de CREATIONS de zones protectrices

Les participants sont ensuite invités à choisir les **trois principaux enjeux** parmi la liste composée des enjeux proposés par le bureau d'études, complétée par une synthèse des propositions formulées.



Autres interventions :

- L'information relative au risque lié aux ruptures de barrages ou de digues sur la commune de Montigny L'Allier en lien avec le barrage de l'Ailette interroge compte-tenu de l'éloignement de la commune par rapport à ce barrage. Cette information figure dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Aisne de 2019 :

<https://www.aisne.gouv.fr/content/download/11222/68109/file/DDRM-2015.pdf>

L'Agglomération va solliciter les services de l'Etat pour confirmer cette information.

- La présentation évoque la présence de carrières de craie. Il existe également des carrières de gypse et de marne sur le territoire.
- Le bureau d'études rappelle l'importance de transmettre les informations relatives aux risques, affaissements de terrain notamment, pour que cette connaissance puisse être portée à la connaissance des habitants par le PLUIH. L'Agglomération peut se rapprocher du Conservatoire des Espaces naturels et du BRGM pour obtenir des informations sur les cavités.

3. Energies

Après une présentation d'une synthèse des **premiers éléments de diagnostic du volet Energies**, les participants sont invités à compléter l'AFOM proposé, en utilisant l'outil Wooclap. Les réponses apportées sont présentées ci-dessous :

– Quels sont les atouts sur la thématique Energies ?

- Ne pas augmenter le parc éolien
- Aide à la rénovation énergétique
- Matériaux de constructions (bois et pierres) présents sur place : maisons "passives"
- Une prise de conscience de plus en plus importante
- La méthanisation
- La proximité du stockage souterrain de gaz dans le 77
- Mise en place d'études énergétiques pour les habitations à l'échelle du territoire
- Possibilité d'augmenter le bois énergie par l'agroforesterie

– Quelles sont les faiblesses sur la thématique Energies ?

- Un revenu moyen des ménages assez faible pour des investissements sur l'énergie
- Une forte consommation énergétique par habitant
- Manque d'information sur les aides énergétiques
- Méconnaissance des aides éventuelles existantes.
- Extension du programme OPAH-RU* sur tout le territoire
- Élargir OPAH-RU* sur toute la commune
- Multiplication de projets d'énergie renouvelable sans cohérence globale sur le territoire
- Saturation du territoire en matière d'énergie éolienne
- Attention déforestation et bois énergie
- Encourager la méthanisation à taille humaine
- Limiter la méthanisation
- Méthanisation généré beaucoup de nuisances
- Empêcher le photovoltaïque sur les terres agricoles et zone protégée
- Être vigilant sur l'installation du photovoltaïque
- Problématique de conciliation du photovoltaïque avec l'ABF
- Des habitants vulnérables qui se font démarcher sur le photovoltaïque
- La Marne pas assez exploitée

– Quelles sont les opportunités sur la thématique Energies ?

- Aides à la transition énergétique
- OPAH-RU sur tout le territoire
- Sobriété énergétique à encourager
- S'orienter vers un 'consommer moins' et non 'produire plus'
- Garder un territoire "nature" avoir des espaces naturels avec des éoliennes, pas compatible !
- Limiter l'implantation des éoliennes
- Développement de mobilités peu énergivores (transports en communs, véloroutes...)
- Si le photovoltaïque permet l'autonomie d'une habitation, OUI !

– **Quelles sont les menaces sur la thématique Energies ?**

Déforestation non maîtrisée
Développement de la précarité énergétique des habitants
Poursuivre la sobriété des logements et si possible la zéro consommation
Les coûts variables selon les modes
L'éolien n'est pas une menace ; c'est l'absence de réglementation favorisant le mitage qui en est une
Que deviendront ces nouvelles installations, quand elles seront obsolètes ? recyclage
Que la méthanisation ne soit qu'un projet financier
Méthanisation et agriculture intensive
Méconnaissance du bon choix à terme

Autres interventions :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une action concertée entre l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et une ou plusieurs communes dont l'objectif est d'inciter les propriétaires à réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements. Elle s'établit sur un périmètre défini pour une durée de 5 ans.

Sur le territoire de l'Agglomération, il existe une OPAH sur le centre-ville de Château-Thierry (2018-2023) et une OPAH multi sites sur les centres-bourgs de Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front et Fère-en-Tardenois (2021-2026). Dans le périmètre de ces OPAH, les propriétaires qui occupent ou louent leurs logements, peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et administratif, gratuit et personnalisé, et d'aides financières sous conditions de ressources notamment.

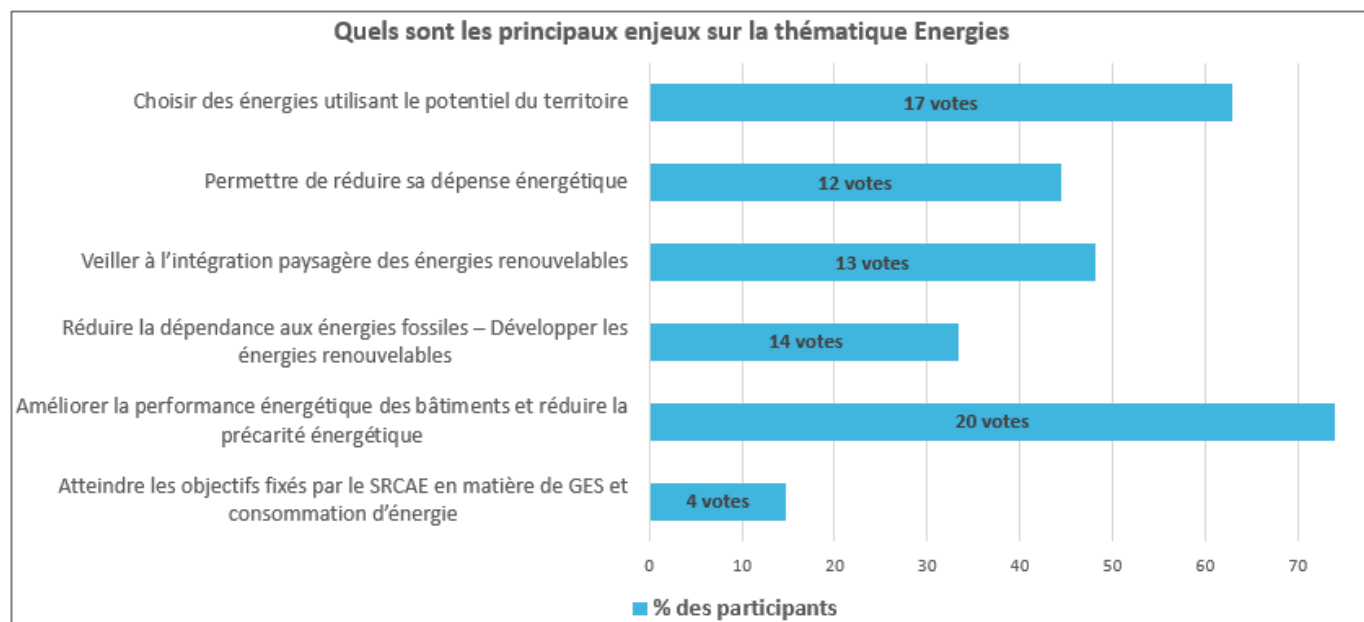
- Deux projets de parcs photovoltaïques sur le Sud de l'Aisne : un sur la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, l'autre sur Vallées-en-Champagne.

Jean-Baptiste POULET présente **les premiers enjeux identifiés** et invite les participants à les compléter :

– **Quels sont les enjeux sur la thématique Energies ?**

Hydrogène ???
Faire du déchet, un produit énergétique
Réduire la consommation
Permettre à chaque foyer de maîtriser sa dépense énergétique
Choisir des énergies renouvelables utilisant le potentiel du territoire (géothermie)
Aider les communes pour développer les énergies renouvelables
Les touristes viennent pour du patrimoine pas pour des éoliennes

Les participants sont ensuite invités à choisir les **trois principaux enjeux** parmi la liste composée des enjeux proposés par le bureau d'études, complétée par une synthèse des propositions formulées.



Autres interventions :

- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Picardie a été annulé (pour défaut d'évaluation environnementale). Les dispositions sur l'énergie sont portées par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France.